

Exploitation et abus sexuels

Formation du personnel des opérations de maintien de la paix

Département des opérations de maintien de la paix, mai 2005

Contenu de la formation

- Décrire en quoi consistent l'exploitation et les abus sexuels
- Exposer brièvement les normes de conduite adoptées par l'ONU qui les concernent
- Décrire des comportements répréhensibles
- Expliquer les conséquences d'actes d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels pour les opérations de maintien de la paix et les populations hôtes



Contenu de la formation

- Énumérer les conséquences pouvant résulter, pour les membres du personnel de la mission et la mission elle-même, du fait que des membres du personnel de la mission sont directement ou indirectement impliqués dans des actes d'exploitation sexuelle ou des abus sexuels
- Énumérer les principales responsabilités incombant au personnel, aux cadres et aux officiers d'état-major s'agissant de prévenir et de réprimer l'exploitation et les abus sexuels
- Décliner l'identité du référent en matière d'exploitation et d'abus sexuels de l'opération de paix



Test préliminaire

- Temps prévu : 10 minutes
- Confidentialité des résultats
- Une fois le test terminé, en mettre le formulaire de côté











En quoi consistent l'exploitation et les abus sexuels?

Exploitation sexuelle

L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.

(ST/SGB/2003/13)



Abus sexuel

On entend par "abus sexuel" toute atteinte sexuelle commise par la force ou la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi un abus sexuel.

(ST/SGB/2003/13)



Normes de conduite

- Il est interdit de se livrer à des activités sexuelles avec des enfants (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans)
- Il est interdit de troquer de l'argent, un emploi, des marchandises, une aide ou des services contre des relations sexuelles, notamment avec des prostitué(e)s



Circulaire du Secrétaire général

- Examiner ce qui relève de l'"abus" dans l'exploitation sexuelle :
- Abus ou tentative d'abus :
 - D'un état de vulnérabilité
 - D'un rapport de force inégal
 - De rapports de confiance ... à des fins sexuelles



Qu'est-ce que la traite d'êtres humains?

La traite désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, à des fins d'exploitation.

(Art. 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatif à la traite des personnes)





Nous créons la demande.

Nous faisons partie intégrante du problème.

Vulnérabilité particulière dans les conflits

- Très grande vulnérabilité des femmes et des enfants
- La violence sexuelle considérée comme stratégie dans les conflits armés
- Accroissement de la criminalité organisée
- Accroissement de la pauvreté
- Inexistence des services sociaux
- Perte des droits; peur de signaler des actes d'exploitation sexuelle et des abus sexuels par crainte de représailles
- L'inégalité des rapports de force comme facteur possible d'exploitation



Incidence sur la mission

- L'exploitation et les abus sexuels constituent une violation des droits de l'homme des victimes
- Ils sont contraires aux principes consacrés par l'ONU;
- Ils sont contraires aux valeurs d'intégrité et d'impartialité
- Ils nuisent à la crédibilité et à la réputation de l'ONU;
- Ils menacent la sécurité
- Ils sapent l'état de droit et favorisent la criminalité



Conséquences de fautes de caractère sexuel

- L'exploitation et les abus sexuels constituent des fautes graves passibles de mesures disciplinaires
- Éventualité d'un rapatriement et d'un renvoi;
- Tous les membres des contingents nationaux se rendant coupables d'infractions pénales peuvent être jugés dans le pays hôte, à l'exception des militaires
- Les militaires des contingents nationaux peuvent être jugés par la justice militaire de leur pays, y compris par une cour martiale



Vos responsabilités

- Informez-vous
- Soyez exemplaires
- Signalez tout soupçon, rumeur et allégation au référent
- Coopérez pleinement aux enquêtes
- Informez la population locale des dispositifs de plainte



Comment signaler une rumeur d'exploitation sexuelle?

- Les supérieurs hiérarchiques
- Le référent de la mission [ou de l'entité, ou des autres entités, concernée(s)]
- Le responsable du comportement du personnel



Qu'est-ce que les cadres et les officiers d'état-major sont tenus de faire pour prévenir et réprimer l'exploitation et les abus sexuels?

- Se montrer exemplaires
- Créer un milieu qui décourage l'exploitation et les abus sexuels
- Informer le personnel de l'opération de paix et le sensibiliser davantage à la question
- Informer la population locale des normes de conduite adoptées par l'ONU et des dispositifs de plainte disponibles



Études de cas

En groupe

Examinez les études de cas qui vous ont été remises :

- Recensez et examinez les problèmes que posent l'exploitation et les abus sexuels
- Lequel des actes dont il est question constitue une faute et pourquoi?



Référent (et référent suppléant) en matière d'exploitation et d'abus sexuels

Nom

Bureau

Poste téléphonique

Numéro de téléphone portable



Messages clefs

Rappelez-vous :

- Qu'il est interdit d'avoir des relations sexuelles avec une personne de moins de 18 ans
- Qu'il est interdit de troquer de l'argent, des biens, de la nourriture ou un emploi contre des relations sexuelles, notamment avec des prostitué(e)s
- Qu'il est strictement interdit d'avoir des relations sexuelles avec des bénéficiaires d'une aide



Messages clefs

- Prévenez l'exploitation et les abus sexuels
- Signalez tout soupçon, rumeur ou allégation
- Donnez l'exemple



Test sur le contenu de l'atelier

- Temps prévu : 10 minutes
- Confidentialité des résultats
- Une fois le test terminé, veuillez en remettre le formulaire à l'animateur, en même temps que le formulaire du test préliminaire
- Remplissez le formulaire d'évaluation de l'atelier et remettez-le à l'animateur

